

L'Association québécoise des sports pour paralytique cérébraux (AQSPC) sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de l'Association spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGES		SEXE
	2017-2018	2018-2019	
Lanceurs	- de 18 au 30 avril 2018	- de 18 au 15 mars 2019	Mixte
Rampes	- de 18 au 30 avril 2018	- de 18 au 15 mars 2019	Mixte

B) AFFILIATION

Tous les athlètes, **assistants sportifs** et entraîneurs doivent être affiliés à l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (AQSPC).

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE
Lanceurs	15/03/2001 – 15/02-2007 *	Mixte
Rampes	15/03/2001 – 15/02-2007 *	Mixte

*Avoir 12 ans au 15 février 2019

*Avoir 17 ans au 15 mars de 2019

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum : 2 athlètes (mixte et 1 athlète de chaque catégorie)

Possibilité d'avoir 2 athlètes de la même catégorie, si AUCUN athlète de l'autre catégorie ne s'est présenté à la qualification.

Entraîneur-accompagnateur *

Minimum : 1 entraîneur par région

Maximum : 1 entraîneur pour un athlète (2 par région)

Accompagnateur : pas d'accompagnateur

Assistants sportifs *

Catégorie : Lanceurs

Minimum : 1 assistant sportif pour 2 athlètes

Maximum : 1 assistant sportif par athlète (2 par région)

Catégorie : Rampes :

Minimum et Maximum : 1 assistant sportif pour 1 athlète (2 par région)

*Un entraîneur peut être considéré comme un assistant sportif.

NB : la somme des entraîneurs et des assistants sportifs ne peut pas dépasser 3 personnes par région

Classification :

Le boccia est joué par des athlètes ayant une blessure cérébrale (paralysie cérébrale, traumatisme crânien, AVC) ou un autre handicap physique entraînant des LIMITATIONS PHYSIQUES similaires. Dans les événements sanctionnés canadiens ou internationaux, il existe 4 classes en boccia : BC1, BC2, BC3 et BC4. Dans certaines compétitions pour athlètes handicapés comme celles concernant les Jeux du Québec, il arrive fréquemment que le petit nombre d'athlètes inscrits ne permette pas d'ouvrir les inscriptions à toutes les classes existantes.

Dans notre « *Modèle de développement de l'athlète en boccia* », dans la catégorie de performance COMPÉTITION, le boccia est accessible à tous. Cependant, il est primordial de pouvoir diviser les athlètes présents en 2 catégories : les joueurs qui lancent (BC1, BC2, BC4 et classe ouverte) et les joueurs qui utilisent une rampe (BC3). Ces deux façons de propulser la balle exigent des habiletés techniques et tactiques très différentes qui font en sorte que les joueurs de ces différentes catégories peuvent difficilement se rencontrer sur le jeu.

Pour la Finale des Jeux du Québec, les catégories identifiées seront :

LES JUNIORS-LANCEURS et LES JUNIORS-RAMPES.

En général, il y a cinq classes en individuel au boccia. Chaque classe regroupe des concurrents des deux sexes. Les classes sont :

Individuelle BC1

Cette division comprend des joueurs classés au sein du système de classification de CP-ISRA (Cerebral Palsy - International Sports and Recreation Association) en tant que CP 1 lanceur ou CP 2 (membres inférieurs) jouant avec leurs pieds.

Lors du lancer de l'athlète, l'assistant sportif peut demeurer dans la zone de jeu seulement si le fauteuil du joueur doit être stabilisé.

Individuelle BC2

Cette division comprend des joueurs classés au sein du système de classification de CP-ISRA en tant que CP 2 (membres supérieurs).

Individuelle BC3 (joueurs utilisant un dispositif d'assistance - rampe)

Cette division comprend des joueurs qui ont une dysfonction locomotrice sévère, d'origine cérébrale ou non, au niveau des quatre membres. Ce sont des CP 1 au sein du système de classification de CP-ISRA qui ne peuvent pas propulser la balle avec les mains ou les pieds.

Les joueurs de cette division **ne peuvent pas saisir ni relâcher la balle**. Ils utilisent donc une rampe.

Les joueurs de cette division sont aidés par un assistant sportif, qui demeure dans la zone de jeu. Par contre, l'assistant sportif doit tourner le dos au terrain et ne peut regarder le jeu pendant toute la durée du match.

Individuelle BC4

Cette division comprend des joueurs qui ont une dysfonction locomotrice sévère au niveau des quatre membres, en plus d'un faible contrôle dynamique du tronc.

Individuelle Ouverte

Cette division comprend tous les autres joueurs présentant une DÉFICIENCE PHYSIQUE qui ne sont pas admissibles dans les 4 autres catégories BC. Tous les concurrents doivent jouer en fauteuil roulant.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra avoir le statut suivant dans le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) :

- Formé « Communautaire – Initiation » ou;
- Formé « Compétition – Introduction » ou;
- Niveau supérieur

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes, assistants sportifs et entraîneurs doivent être affiliés à l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (AQSPC).

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition

F) ADMISSIBILITÉ

Participation à la finale régionale l'année des Jeux du Québec et être identifié Espoir.

Les athlètes identifiés de niveau « ESPOIR » doivent :

- Participer aux entraînements offert par son club ou son lieu de pratique régulier encadrés par un entraîneur certifié de niveau «Initiation communautaire»
- Avoir été évalué par un entraîneur de l'équipe du Québec avec des éducatifs spécifiques aux habiletés associé au boccia (ex : première balle, tic-tac-to, explosion de jeux) et des minis tournois. Les résultats sont conservés par l'AQSPC
 - Technique
 - Tactique
 - Équipement utilisé

- Avoir participé au minimum à une compétition dans la saison en cours.
 - Date limite : fin janvier, tournoi de Montréal CIVA
 - Niveau : scolaire ou circuit boccia Québec
 - Type : selon les régions et le nombre d'inscription

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de la résidence permanente

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

La compétition se déroule selon le principe d'un tournoi par rondes.

Lorsque le nombre d'athlètes est inférieur à 6, et qu'une seule division est nécessaire, le classement final est déterminé selon les résultats du tournoi à la ronde, dans lequel les athlètes affronteront tous les athlètes dans sa division.

Lorsque le nombre d'athlètes est de 6 et plus, on assigne les athlètes dans des divisions et la compétition se passe en deux temps :

- Ronde préliminaire : Les athlètes affrontent tous les athlètes de leur division et se classent à l'intérieur de celle-ci.
- Ronde éliminatoire : Les meilleurs de chaque division sont qualifiés et vont se mesurer les uns aux autres dans les ¼ finales (lorsque la quantité d'athlètes est supérieure à 13), ½ finales et finales.

**Pour plus d'informations, vous référer au « BISFed - Competition Manual » (Document en attente de traduction)

(http://www.bisfed.com/wp-content/uploads/2014/02/Competition-Manual_Website.pdf)

I) SURCLASSEMENT

Aucun

J) SUBSTITUTION

Permise, tant que l'athlète ait participé à la finale régionale.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Lanceurs : 1 bronze, 1 argent et 1 or

Rampes : 2 bronzes, 2 argents et 2 ors

En boccia, nous considérons que les assistants sportifs des athlètes de rampes font partie intégrante du jeu, c'est pourquoi une médaille leur sera remise. Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage utilisé sera le suivant :

Épreuve = Boccia (exemple avec 10 athlètes)

Médaille d'or	= nb athlètes*2 + 15	(35 pts)
Médaille d'argent	= nb athlètes*2 + 5	(25 pts)
Médaille de bronze	= nb athlètes*2	(20 pts)
4 ^e position	= nb athlètes*2 - 5	(15 pts)
5 ^e position	= nb d'athlètes*2 - 9	(11 pts)
6 ^e position	= Total 5 ^e pos. - 2	(9 pts)
X ^e position	= Total (X-1) ^e pos. - 2	

Nombre de points séparant chaque position à partir de la 5^e position = 2

Points accordés à la dernière place = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Médaille d'or	Vainqueur de la finale or
Médaille d'argent	Perdant de la finale or
Médaille de bronze	Vainqueur de la finale bronze
4 ^e position	Perdant de la finale bronze

Pour le classement des positions 5 et plus, veuillez vous référer aux pages 5 à 9 du « BISFed – Competition Manual » (Document en attente de traduction)

(http://www.bisfed.com/wp-content/uploads/2014/02/Competition-Manual_Website.pdf)

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.